

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2024

Sous la Présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire

Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline – BREFUEL Jean-Marie – BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan – CONSTANS Hélène – FORMENTIN CALMELS Cécile – ISSERTE METGE Delphine – JUERY Thomas – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – POSSEME Sandrine – SVEC Cindy – TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre

Absents : LAGRIFFOUL Jérôme (Pouvoir à Sébastien PICARD) – REDON Pauline (Pouvoir à Cécile FORMENTIN CALMELS).

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas JUERY

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 septembre a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Vote à l'unanimité

Délibération pour autoriser la signature d'une convention relative à l'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité des agents CNRACL couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL. Les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron. Le coût de cette mission facultative s'établit comme suit : 0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents

Article 3 : de donner délégation au Maire pour résilier la convention en cours

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider un échange de terrain entre la commune et Monsieur Pierre TROUSSELIER dans le cadre de l'élargissement de la rue du Lavoir à Cruéjols

Madame le Maire fait part de l'avancement du dossier relatif à l'élargissement de la voie « rue du Lavoir » à l'entrée du village de Cruéjols. Elle précise que compte tenu de l'acquisition par la commune de la parcelle sise section ZD n°9, un échange de terrain pourra être effectué avec Monsieur Pierre TROUSSELIER, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD n°32, riveraine de la voie. Elle informe qu'une promesse d'échange a été signée entre les parties pour une surface d'environ 250 m². La surface exacte sera déterminée par le géomètre-expert en charge du bornage définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide l'échange de terrain entre la commune et Monsieur Pierre TROUSSELIER comme suit : la commune cède une partie de la parcelle sise section ZD n°9 à Monsieur Pierre TROUSSELIER qui en contrepartie cède à la

commune la même surface issue de la parcelle ZD n°32 le long de la route du Lavoir.

- Précise que la surface exacte sera définie par le géomètre-expert.
- Décide que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la collectivité
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Vote : Pour 17 voix - Abstentions 2 (Jérôme LAGRIFFOUL et Sébastien PICARD)

Débats :

Monsieur Pierre TOURRETTE refait un point sur cet échange qui permettra d'élargir la route du Lavoir et d'améliorer le carrefour. Il précise qu'une convention a été signée avec la communauté de communes qui réalise les travaux de revêtement. La commune est propriétaire du foncier. A ce jour, la commune n'a pas encore le bornage définitif.

Décisions modificatives sur le budget photovoltaïque et le budget principal afin d'inscrire la valeur des panneaux à l'actif du budget photovoltaïque

Madame le Maire informe que pour faire suite à la création, le 1^{er} janvier 2024, du budget photovoltaïque, il convient de basculer la valeur des panneaux photovoltaïque de l'école de Palmas. Afin de pouvoir enregistrer les écritures correspondantes, il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget principal et sur le budget photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise l'ouverture de crédits en dépenses et recettes comme suit :

Budget principal :

Dépenses investissement : compte 276348	Montant des crédits ouverts : 63 440.55 €
Recettes investissement : compte 024	Montant des crédits ouverts : 63 440.55 €

Budget photovoltaïque :

Dépenses investissement : compte 2153	Montant des crédits ouverts : 63 440.55 €
Recettes investissement : compte 1687	Montant des crédits ouverts : 63 440.55 €

Vote à l'unanimité

Délibération pour verser une avance de trésorerie du budget principal vers le budget photovoltaïque

Madame le Maire expose que pour faire suite à l'intégration des panneaux à l'actif du nouveau budget, la trésorerie du budget photovoltaïque est insuffisante pour payer les panneaux. Il est nécessaire de verser une avance de trésorerie du budget principal vers le budget photovoltaïque. Elle rappelle que l'intégration est réalisée pour la valeur nette comptable des installations et les panneaux seront amortis sur la durée résiduelle de 8 ans. Cette avance remboursable sera restituée au budget principal dès que la trésorerie du budget photovoltaïque sera suffisante. Elle rappelle également qu'il y a lieu de confirmer par délibération, l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget photovoltaïque, inscrite aux budgets primitifs 2024 pour un montant de 24 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget photovoltaïque pour un montant de 50 000 €, nécessaire pour le transfert.
- valide la régularisation du versement de l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget photovoltaïque, inscrite aux budgets primitifs pour un montant de 24 000 €.

Vote à l'unanimité

Délibération pour fixer la participation financière des conjoints de moins de 75 ans et des élus au repas des séniors

Madame le Maire rappelle que le repas offert aux personnes âgées de plus de 75 ans aura lieu le 7 décembre prochain à la salle des fêtes de Coussergues.

Les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge de 75 ans sont invités à y participer. Elle propose pour ces personnes, de solliciter une participation financière d'un montant de 20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe la participation à 20 € pour les conjoints âgés de moins de 75 ans ainsi que pour les élus qui prendront le repas.

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame le Maire donne des précisions sur l'organisation et fait circuler un tableau afin que les élus inscrivent leurs disponibilités pour la préparation, le service et/ou le repas.

Délibération pour valider le plan de financement définitif des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la mairie de Palmas

Madame le Maire rappelle que par délibération du 25 avril, le conseil municipal avait validé les travaux et le plan de financement provisoire comprenant des subventions de l'Etat. Le Conseil Départemental a été sollicité par la suite pour contribuer au financement et le dossier est en cours d'instruction. Afin de le compléter, il convient de

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le plan de financement comme suit :

▪ Subvention DETR (25 % du montant initial)	7 432.50 €
▪ Subvention Département (25%)	8 339.25 €
▪ Autofinancement	17 585.25 €

- Demande à Madame le Maire de solliciter les aides auprès de l'Etat et du Département

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider les travaux de réfection électrique et de changement des menuiseries extérieures (fenêtres) de l'ancien presbytère de Coussergues

Madame Sandrine POSSEME présente les conclusions de l'audit énergétique effectué sur le logement de l'ancien presbytère de Coussergues qui fait état de nombreux travaux à réaliser.

Il est proposé d'établir un plan d'action en plusieurs phases pour la réalisation des travaux.

Dans un premier temps, il est impératif de répondre aux non-conformités électriques rapidement. Ensuite, il est proposé de programmer le changement des menuiseries extérieures et d'effectuer des travaux d'isolation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de mettre en œuvre ce projet

- Valide le lancement de travaux pour pallier la non-conformité électrique du logement

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame le Maire précise que dans un premier temps des devis vont être demandés, qu'il faudra faire attention car une seule demande de subvention pourra être déposée auprès de la Région pour des travaux de rénovation énergétique jusqu'à fin 2026. En revanche la demande peut porter sur plusieurs bâtiments (5 maximum).

Madame Evelynne BRESSOLIS-GINESTY demande quel est le mode de chauffage actuel

Madame Sandrine POSSEME répond que la maison est chauffée au fioul, qu'il n'y a pas de gaz et qu'il n'y a pas de problème d'amiante et rappelle qu'il faut envisager des travaux de menuiseries, VMC, chauffe-eau, pompe à chaleur, murs extérieurs...

Madame Evelynne BRESSOLIS GINESTY fait part de l'estimation entre 17 et 24 000 € pour les travaux essentiels et précise que le coût global risque d'être élevé.

Elle précise qu'il ne faut pas que ces travaux supplantent les travaux envisagés à la Mairie de Palmas.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS rappelle qu'il faudra faire une demande globale pour tous les bâtiments en 2025. Il faudra répertorier l'ensemble des travaux de rénovation énergétique.

Délibération pour valider les travaux de réaménagement des terrains de jeux de Coussergues et Cruéjols

Monsieur Thomas JUERY présente un état des lieux des terrains de jeux de Cruéjols et Coussergues et propose de programmer l'aménagement de ces espaces. Pour Coussergues, ce projet sera mené en corrélation avec l'aménagement des abords de la Serre, piloté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont.

Le but est de disposer de deux terrains praticables (40x20) pour favoriser les activités sportives, embellir les espaces communaux et générer de l'attractivité.

Ces aménagements nécessitent l'apport de tout venant, de matériaux drainants et de terre végétales, l'ensemencement et l'installation d'équipements et de panneaux indicatifs.

Il est proposé de mettre en œuvre ce projet dès la fin 2024 avec l'intervention d'entreprises, des agents communaux et des bénévoles. Les équipements existants seront réutilisés.

Le montant des travaux est estimé à environ 15 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide ces aménagements tels que proposés
- Demande à Madame le Maire de mettre en œuvre ce projet
- Autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants à cette réalisation.

Vote : Pour 17 voix - Abstentions 2 (Jérôme LAGRIFFOUL et Sébastien PICARD)

Débats :

Monsieur Thomas JUERY fait tout d'abord un rappel de l'importance du sport pour tous et du lien social que le sport crée. Il expose la situation des deux terrains de jeux et rappelle qu'à Cruéjols des gens du village pratiquent le football tous les jeudis depuis plus d'un an.

Il rappelle en outre, que le square de l'école utilisé pour les activités scolaires de l'école sera impacté par les travaux liés à l'accessibilité et que le terrain sera mis à disposition de l'école. Ces travaux permettront d'avoir un espace de jeux dans chaque village. Ils se feront en autofinancement avec l'aide de bénévoles (agriculteurs, habitants, élus...).

Monsieur Jean-Marie BREFUEL rappelle que tout ce qui a été entrepris sur le terrain de Coussergues à ce jour, n'a rien coûté à la commune. Le seul coût sera l'aménagement de la plateforme footballistique qui sera utilisé comme terrain de jeux. L'ensemble des plantations sera fourni gratuitement.

Monsieur Pierre Tourrette précise que les aménagements ont été validés par la police de l'eau. Ces travaux sont faits en adéquation avec le SMV2A.

Délibération pour autoriser la signature d'une convention pour la pose et l'entretien de repères de crues sur le bassin versant Aveyron Amont

Madame le Maire présente le projet de convention pour la pose et l'entretien de repères de crues sur le bassin versant Aveyron Amont établi entre la commune et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont.

Ce projet a pour objectifs d'entretenir et de transmettre la mémoire collective des crues, permettre aux communes de se mettre en conformité avec la réglementation et assurer une mutualisation du projet à travers du SMBV2A.

Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet dans le cadre de la compétence GEMAPI transférée par la Communauté de Communes. Aucune contrepartie financière n'est demandée à la commune pour le nivellement et l'acquisition des repères. La commune met à disposition des moyens humains pour la pose des repères.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les termes de la convention
- Autorise Madame Le Maire à signer ladite convention établie pour une durée illimitée

Vote à l'unanimité

Questions diverses

- **Location des salles des fêtes pour le réveillon du nouvel an** : les salles des fêtes seront louées pour les résidents et non-résidents sur la commune.

Madame le Maire souhaite que le conseil prenne une décision collective quant à la location.

Madame Edwige TESTOR rappelle qu'il y a des règles à respecter par les personnes qui louent et qu'il convient de les sensibiliser au moment de la location.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS pense qu'il serait dommage de ne pas les louer aux personnes extérieures.

Madame Ingrid PEYRAC pense qu'il faut être vigilant sur l'état des lieux et bien expliquer les règles.

Monsieur Pierre TOURRETTE n'est pas favorable à la location à des personnes extérieures à la commune.

Madame Cindy SVEC propose de fixer une date jusqu'à laquelle les habitants seraient prioritaires.

Madame Hélène CONSTANS propose de tenter la location mais de rester ferme sur la retenue des cautions si besoin.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS pense qu'il faut louer ces salles, que la Mairie ne peut pas se permettre de refuser, n'est pas favorable à laisser un délai de réservation pour les personnes de la commune et propose de faire un contrat spécial.

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY dit que si les salles sont louées, la commune doit assumer en cas de

problèmes.

Monsieur Stéphan CALMELS et Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY s'abstiennent.

- Demande de la Société de Chasse de Cruéjols pour l'aménagement d'une structure légère :

Madame le Maire fait part de la demande de la société de chasse de Cruéjols qui souhaiterait disposer d'une surface pour installer un local.

Monsieur Pierre TOURRETTE précise qu'il s'agit d'une structure légère, que la commune dispose de foncier au niveau de la station d'épuration. Pour ce faire, Il conviendrait de réaliser un échange de terrain avec Monsieur Pierre-Marie ROZIERES, propriétaire riverain de la parcelle communale, car la parcelle de la commune aux abords de la station est située en zone inondable. Celui-ci serait favorable à cet échange d'une surface d'environ 2 500 m².

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY souhaite savoir si l'échange se ferait à contenance égale.

Madame le Maire rappelle qu'actuellement la salle de chasse est situé sur le parvis de l'église, propose de créer une zone spécifique dans le cadre de l'élaboration du PLUi car la zone est actuellement classée agricole et précise que la commune devra prendre en charge les frais de bornage et d'acte.

- Signalétique sur la commune :

Madame le Maire fait part de plusieurs demandes d'installation de panneaux pour signaler des activités sur la commune. Elle précise qu'un devis a été demandé et que les demandeurs sont prêts à contribuer à l'achat.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS explique que la commune définirait un modèle et que les panneaux resteraient à la charge des personnes qui le demandent.

Madame Ingrid PEYRAC fait remarquer que l'idée première était de pouvoir installer des panneaux indicatifs avec l'aval de la mairie.

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY pense qu'il faut définir un modèle pour respecter une certaine harmonie.

- Installation d'une porte entre la salle des fêtes de Palmas et le local de rangement

Madame le Maire précise que cette porte doit être coupe-feu. Un devis avait été obtenu pour la mise en place d'une porte vitrée. Vu le coût très élevé, elle propose d'installer une porte coupe-feu avec un habillage chêne côté salle. Deux entreprises ont été consultées. Elle propose de retenir l'offre de l'entreprise DRUILHET qui s'élève à 3 650 € HT (avec dormant supérieur). Le conseil municipal fait le choix du modèle.

- Point sur les chicanes

Madame Edwige TESTOR propose de réunir les riverains de route du Pont Vieux où est installée la chicane de Palmas, le jeudi suivant à 18 h 30 pour avoir leur ressenti.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS évoque des demandes d'installation de « dos d'ânes » plutôt que des chicanes et demande aux élus de bien informer les administrés sur l'interdiction d'installer des ralentisseurs sur une voie en pente.

- Ecoles

Madame Ingrid PEYRAC indique que les plantations ont été réalisées sur le talus de la cour de l'école de Cruéjols. Elle fait un point sur les activités chant et théâtre à l'école.

Fin de séance à 21 h 40

Le secrétaire,
Thomas JUERY,

Le Maire,
Hélène CONSTANS